

## 12 Mesures urgentes pour la dignité des immigrant(e)s

### A) Régularisation immédiate et garanties à la résidence et à la vie familiale

#### 1.- Nouveau processus de régularisation non conditionnée par le contrat de travail.

Ouverture d'un processus de régularisation qui garantisse le permis de résidence et de travail pour toutes les personnes immigrantes "sans papiers" qui habitent sur le territoire espagnol, non conditionné par l'exigence d'un contrat préalable, afin d'en finir avec l'exploitation laborale et la corruption que cette obligation entraîne.

#### 2.- Adaptation à la réalité des critères pour bénéficier de "l'enracinement social"

- réduction à un an du temps de séjour exigé
- que le fait d'avoir un ordre d'expulsion pour causes administratives ne soit pas un empêchement d'obtenir l'"enracinement"
- non subordination de celui-ci à la possession d'un contrat de travail.
- suppression d'exigences difficiles à satisfaire : (comme p.e. le casier judiciaire de pays qui n'ont pas d'ambassades en Espagne) ou qui impliquent un traitement dégradant ou discriminatoire pour l'immigrant ( passage d'examens médicaux)
- faciliter la régularisation des personnes ayant des enfants nés en Espagne.

3.- / Octroi de l' « enracinement par le travail » à toute personne qui par tout moyen de preuve valable en droit, peut démontrer l'existence d'une ou plusieurs relations de travail.

4.- Flexibilisation des critères requis pour la mise en oeuvre du regroupement familial en les adaptant à la réalité du marché du travail et du logement en Espagne, et garantissant avant tout le droit fondamental de vivre en

famille, ainsi que celui de travailler aux membres de la famille regroupée.

5.- Garantie des droits du travail et de la vie de famille des travailleurs saisonniers embauchés depuis leur pays.

- Établir une politique de contrats stables qui garantisse l'égalité des droits, le regroupement familial et la possibilité de résidence stable en Europe.

-Création de commissions indépendantes de recherche et de contrôle de l'application du droit du travail jusqu'à ce que ces mesures soient mises en place.

6.- Augmentation significative des ressources pour garantir l'accès à l'information aux immigrés et leur donner une réponse agile et efficace aux démarches administratives qui les affectent (régularisation, rénovation, homo-logation de diplômes, etc...) ainsi que la garantie d'une assistance réelle et effective des avocats commis d'office à cet effet...

### B) Arrêt de la répression dont est victime la population migrante, et Garanties face aux abus policier et à la discrimination xénophobe

7.- Fermeture des Centres d'Internement des Etrangers (CIE) Création de commissions indépendantes de recherche et de suivi (formées par des organisations de défense des droits de l'homme) jusqu'à leur fermeture définitive.

8.- Dérogation au Protocole d'action de septembre 2007 pour les rapatriements et le transfert des détenus par voie aérienne ou maritime.

9.- Ordre immédiat de paralysier toute action arbitraire liée aux contrôles de papiers, arrestation, la rétention de passeports et les expulsions, dont est victime la population immigrante, spécialement dans les cas des mineurs. De même, interdiction d'entamer

des procédures d'expulsion contre qui dénonce des irrégularités dans le travail, des abus policiers, ou des agressions xénophobes, ainsi que contre les victimes de la violence conjugale, ou contre toute victime d'une quelconque violation de ses droits fondamentaux.

10.- Retrait définitif de la Proposition de Loi Organique de Mesures pour la Lutte Contre l'Immigration Clandestine.

### C) Égalité des droits pour tous et toutes les immigrant(e)s

11.- Application immédiate et effective des accords internationaux souscrits par l'Espagne en matière d'asile et de droits des travailleurs immigrés, et signature de la Convention Internationale sur la Protection des Droits de Tous les Travailleurs Migrants et de leurs Familles.

12.- Garantir le droit de vote actif et passif pour les personnes immigrantes, ainsi que l'exercice de tous leurs droits (du travail, sociaux, civils et culturels) à pied d'égalité avec les citoyens autochtones.



« Aucun mur n'empêchera la faim de passer »

**Si tu veux soutenir notre action, signe dans le lien suivant:**

<http://www.communia.org/signup/redi/reply.php>